

## **Maladies professionnelles: explosion des tendinites à prévoir**

Mis à jour le vendredi 15 mars 2013



### ○ **Santé**

La tendinite est la maladie professionnelle la plus fréquente, selon les statistiques du Fonds des Maladies Professionnelles (FMP). Cette maladie vient tout juste d'entrer dans la liste des maladies professionnelles et risque de catapulter les chiffres du FMP. En charge de la prévention et des indemnisations, le FMP a communiqué ses données au Journal du médecin.

Patrick Strauss, conseiller général du FMP, concède que *"l'augmentation de 2011 et le chiffre important de 2012 sont à mettre en lien avec la récente prise en compte de la tendinite comme maladie professionnelle"*. La tendinite a intégré le registre des maladies professionnelles en octobre dernier. Le FMP a déjà pu tirer la conclusion suivante : avec 17,5% des premières demandes, la tendinite est la maladie professionnelle la plus représentée.

Au total, 6295 demandes de dossiers pour maladies professionnelles ont été introduites en 2012 contre 6419 en 2011. Ce résultat en baisse reste néanmoins un des plus importants de ces dix dernières années. *"Avant la publication des critères et la parution de l'arrêté royal, cette pathologie professionnelle était nettement sous-estimée. Si ces chiffres sont élevés c'est tout simplement parce que la tendinite apparaît aujourd'hui de manière plus visible"*, déclare le docteur Thimpont, responsable des médecins francophones au FMP.

Auparavant, les tendinites étaient enregistrées dans "le système ouvert" : le malade devait donc prouver que son état de santé résultait de ses conditions de travail. Cette tendance à la hausse va donc se confirmer l'année prochaine.

### **Les femmes moins concernées par les maladies professionnelles**

Selon les données du FMP, il existe une disparité importante entre hommes et femmes. Les hommes déposent 2,5 fois plus de dossiers que les femmes, soit 4469 demandes introduites par des hommes contre 1826 demandes pour les femmes. Le FMP remarque aussi que les incapacités de travail concernent surtout les hommes : 1015 hommes en incapacité de travail contre 63 femmes.

### **Moins de dossiers enregistrés**

Les indemnisations pour maladies professionnelles sont en baisse car les dossiers présentés au FMP sont de moins en moins nombreux et d'une manière générale les incapacités de travail diminuent. En 1996, 20,5 millions d'euros d'indemnisations avaient été dégagés tandis qu'en 2012, 54 257 personnes ont été indemnisées à hauteur de 14,6 millions d'euros. Chaque année

environ 300 millions d'euros sont reversés pour indemniser les personnes souffrant de maladies professionnelles.

Dans de nombreuses régions du pays, *"les praticiens eux-mêmes semblent ne pas toujours nous connaître"* déclare le conseiller général du FMP. Selon lui, les médecins ne connaissent pas tous le travail du FMP et ne peuvent donc pas sensibiliser les patients concernés par des maladies professionnelles. *"Il y a un gros effort à faire. Il y a des médecins qui n'ont même pas un cas par an. Il y a clairement un risque de sous-estimation"* confie le conseiller général du FMP.

### **Des maladies professionnelles reconnues responsables de décès**

Les maladies professionnelles peuvent aussi être reconnues après le décès. En 2012, 1397 demandes comme maladie ayant provoqué le décès ont été reçues. Parmi ces enregistrements, 851 cas de silicose, une maladie respiratoire qui reste la première cause de décès liés aux maladies professionnelles ont été répertoriés.

*"Le FMP a été le témoin de la mort de milliers de Belges"* déclare le conseiller général du FMP, *"imaginer que la société belge ait accepté qu'autant de travailleurs belges meurent à cause de leurs conditions de travail, c'est incroyable"* renchérit-il.

L'année dernière, dans le cadre de décès, le FMP a reversé environ 5 millions d'euros à 11 762 ayants droit.

**IB**

SOURCE: <http://www.rtf.be/info>

INFO - SNPS HANNOU